

Challenge Départemental des Yvelines des Quillards Voile Légère Dimanche 24 juin 2018 Yacht Club de l'Île de France (YCIF)

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Les règles de classe des séries engagées
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Sans objet

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.2 - tous les bateaux en intersérie

Quillards Fast (Soling, Star, 7m50, Tempest, Class 2 M...)

Quillards Médium (Aile, Joli-Morgan, Flying Fifteen, Loup, Vent d'Ouest...)

Quillards Light (2.4mR, MiniJi).

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur le lien :

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

- une autorisation parentale pour les mineurs

- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 lien d'inscription :

[Challenge Départemental des Yvelines 2018](#)

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Quillards LIGHT	15 €
FAST & MEDIUM	20 €

Inscription par virement souhaité : RIB-IBAN YCIF

Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	RIB	Banque	Agence	N° compte	Clé
Titulaire : YACHT CLUB DE L'ILE DE FRANCE		30056	00030	00300105368	86
Domiciliation : PE ELYSEES					
Tel : 0 810 83 84 85	IBAN	FR76 3005 6000 3000 3001 0536 886			BIC CCFRFRPP



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription et émargement, indispensable pour être classé :
24 juin de 9 h 30 à 10 h 30

5.3 Jour de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
24 juin	11 h 00	Quillards FAST
24 juin	11 h 05	Quillards MEDIUM
24 juin	11 h 10	Quillards LIGHT

4 Le jour de la régates, les courses sont à suivre sans interruption. Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h 30

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- affichées le jour de la compétition
- disponible en version électronique à l'adresse suivante : www.ycif.fr, onglet régates
- Un briefing sera effectué à 10 h 15 avant le premier départ.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type parcours construits.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

- 9.2
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 - (b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
 - (c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Coupes et Trophées du Challenge Départemental des Yvelines ainsi que des lots aux participants.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : sportif@ycif.fr

Annexe : Zone de Course

